

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 10^e jour du mois de mai 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Monsieur Clément Lemieux, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente, ainsi que quelques citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-05-99

Il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 12 avril 2017
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Rapport financier consolidé 2016
- 6.0 Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 6.1 Règlement 431, municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
 - 6.2 Règlement V467-69-17, ville de Saint-Rémi
 - 6.3 Règlement V467-70-17, ville de Saint-Rémi
 - 6.4 Règlement 507-5-17, ville de Saint-Rémi
 - 6.5 Règlement 91-178-102, municipalité Sainte-Clotilde
 - 6.6 Ville Saint-Rémi demande d'autorisation CPTAQ - borne sèche
- 7.0 Dossier Fonds de la ruralité
 - 7.1 Municipalité de Napierville – aménagement d'une aire de jeux d'eau et d'une aire de repos
 - 7.2 CLD – Étude de faisabilité sur la bio-méthanisation de résidus organiques
- 8.0 Plan d'action régional MADA
- 9.0 Table de concertation jeunesse Jardin-du-Québec – représentante
- 10.0 Schéma de couverture de risques en incendie
 - 10.1 Rapport de la rencontre du comité technique
 - 10.2 Comité de révision et mise en œuvre du SCRI 2017
- 11.0 Fauchage des abords de routes – octroi de contrat
- 12.0 Avis de motion – règlement numéro ADM-161-2017
Règlement autorisant la conclusion d'une entente – Cour municipale commune de Saint-Rémi
- 13.0 Rapport travail de milieu au 31 mars 2017
- 14.0 Climatisation et ventilation – travaux de remplacement
- 15.0 Structure 2 ponceaux – piste cyclable Sentier du Paysan
- 16.0 Correspondance
- 17.0 Varia ...
- 18.0 Période de question(s)
- 19.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL **Séance ordinaire du 12 avril 2017**

2017-05-100

Il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2017, tel que rédigé.

2017-05-101

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

1. Receveur général du Canada (DAS)	7 051,00
2. Ministre du Revenu (DAS)	15 488,00
3. Pétro Canada St-Rémi (essence)	59,00
4. Viau Ford Inc. (maintenance véhicules)	635,42
5. Médias Transcontinental (avis public)	1 487,77
6. Papeterie Saint-Rémi Inc. (fourniture et papeterie)	519,09
7. Service R.G. (1998) Inc. (réparation système de ventilation)	374,82
8. École nationale de pompiers (formation)	68,99
9. Visa Desjardins	214,73
10. Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur (remboursement formation)	3 319,00
11. Municipalité Sainte-Clotilde (remboursement formation)	938,00
12. Services Ricova Inc. (collecte des ordures)	80 763,94
13. Recy-Compact Inc. (collecte de recyclage)	26 330,56
14. CLD des Jardins-de-Napierville (quote-part)	87 804,00
15. Petite caisse (poste et messagerie)	240,27
16. Duteau, Robert (MRC, comité)	305,00
17. Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	545,00
18. Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités)	370,00
19. Lécuyer, Ronald (MRC, comités)	370,00
20. Lefebvre, Normand (MRC, comités)	545,00
21. Lemieux, Clément (MRC, comités)	370,00
22. Lussier, Daniel (MRC, comité)	305,00
23. Pelletier, Chantale (MRC, comités)	370,00
24. Sauriol, Lise (MRC, comités)	610,00
25. Somerville, Drew (MRC, comité)	305,00
26. Viau, Paul (MRC, TCPM, FARR, comités, autres, km)	2 833,50
27. Desjardins sécurité financière (assurance-groupe)	4 268,87
28. Maison des Jeunes l'Adomissile Inc. (travail de milieu, 1 ^{er} vers.)	10 000,00
29. Wolters Kluwer Québec Ltée (mise à jour code des municipalités)	516,60
30. Bell Canada (téléphone)	139,87
31. IGA extra Primeau	75,27
32. Mégaburo Inc. (photocopieur couleur)	505,72
33. Imprimerie Élite (brochure culturelle 3 ^e édition)	2 574,15
34. Évimbec Limitée (évaluation)	33 646,20
35. Médias Transcontinental (avis public)	570,28

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2016

2017-05-102

Considérant la présentation du rapport financier 2016 consolidé au Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville par la firme comptable Michel Beaulieu;

Par conséquent, il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'approuver le rapport financier consolidé se terminant le 31 décembre 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit rapport financier.

Il est de plus résolu de reconduire la firme comptable Michel Beaulieu pour 2017.

RÈGLEMENT NUMÉRO 431
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

2017-05-103

Considérant l'adoption du règlement numéro 431 par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville lors d'une séance tenue le 11 avril 2017 et que l'objet du règlement porte le titre de Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 431 sur les ententes relatives à des travaux municipaux de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO V 467-69-17
VILLE DE SAINT-RÉMI

2017-05-104

Considérant l'adoption du règlement numéro V 467-69-17 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 18 avril 2017;

Considérant que le règlement numéro V 467-69-17 modifie le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements (modification zone Mix-7);

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V 467-69-17 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO V 467-70-17
VILLE DE SAINT-RÉMI

2017-05-105

Considérant l'adoption du règlement numéro V 467-70-17 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 18 avril 2017;

Considérant que le règlement numéro V 467-70-17 modifie le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements (modification zone Mix-4);

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V 467-70-17 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO V 507-5-17
VILLE DE SAINT-RÉMI

2017-05-106

Considérant l'adoption du règlement numéro V 507-5-17 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 18 avril 2017;

Considérant que le règlement numéro V 507-5-17 modifie le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro V 507-09 et ses amendements;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé M. Robert Duteau, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement d'approuver le règlement V 507-5-17 (règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)) de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 91-178-102
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2017-05-107

Considérant l'adoption du règlement numéro 91-178-102 par la municipalité de Sainte-Clotilde lors d'une séance tenue le 25 avril 2017;

Considérant que le règlement numéro 91-178-102 modifie le règlement numéro 91-178 sur le lotissement en vue de modifier le tableau relatif aux dimensions et superficie des lots d'un terrain desservi par les deux services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et d'ajouter un article concernant les dispositions relatives aux lots irréguliers dans le périmètre d'urbanisation desservi par les deux services;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 91-178-102 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Clotilde et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ
BORNE SÈCHE – RANG SAINT-ANTOINE (lot 3 847 568)

2017-05-108

Considérant que la ville de Saint-Rémi demande l'autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre l'implantation d'une borne sèche pour les fins du Service de sécurité incendie à même le bassin d'irrigation existant sur une partie du lot 3 847 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean, (rang Saint-Antoine à Saint-Rémi);

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit obtenir l'avis de la MRC des Jardins-de-Napierville sur la conformité de la demande d'autorisation aux critères de l'article 62 de la LPTAA, au Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur ainsi qu'aux règlements de contrôle intérimaire numéros 118, URB-137, URB-140, URB-141 et URB-158;

Considérant que le projet n'aura aucune incidence sur les activités agricoles existantes, sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes et sur le potentiel agricole du site visé;

Considérant qu'une autorisation de la CPTAQ n'aura aucun impact quant à l'application du règlement de contrôle intérimaire numéro URB-137 concernant les distances séparatrices et le zonage de production;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville appuie la demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de faire droit à ladite demande présentée par la ville de Saint-Rémi, visant le lot 3 847 568 ptie sur le rang Saint-Antoine à Saint-Rémi.

AIDES FINANCIÈRES
FONDS DE LA RURALITÉ (FDT)

2017-05-109

Considérant les demandes pour des aides financières dans le programme du fonds de développement territorial (FDT);

Considérant que ces demandes sont conformes au plan de travail adopté dans le cadre du fonds de la ruralité du programme Fonds de développement territorial;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement que le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville approuve les projets suivants :

1. Municipalité de Napierville :
Projet : Aménagement d'une aire de jeux d'eau et d'une aire de repos
Coût du projet : 40 800\$
Aide financière accordée : 24 262\$, à savoir :
 - 9 262\$ enveloppe 2016
 - 15 000\$ enveloppe 2017

2. CLD des Jardins-de-Napierville
Projet : Etude de faisabilité sur la biométhanisation de résidus organiques des fermes maraîchères
Coût du projet : 30 939,77\$ (taxes incluses)
Aide financière accordée : 28 925\$ (enveloppe régionale)

TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE JARDIN-DU QUÉBEC
Nomination d'une représentante

2017-05-110

Il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville adhère à la Table de concertation jeunesse Jardin-du-Québec;

QUE la MRC nomme Mme Cassandra Rochefort à titre de représentante de la MRC des Jardins-de-Napierville pour siéger à ladite Table de concertation.

COMITÉ TECHNIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE
RÉVISION ET MISE EN ŒUVRE DU SCRI 2017

2017-05-111

Considérant que la MRC doit amorcer sa révision du schéma de couverture de risques en incendie et qu'il y a lieu de former le comité technique;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement :

QUE le comité technique en sécurité incendie – révision et mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie sera formé du coordonnateur du SCRI de la MRC, des directeurs des services incendie des municipalités du territoire de la MRC (ou de son substitut en cas d'absence du directeur). Ledit substitut remplaçant le directeur lors d'une rencontre du comité technique sera nommé par la municipalité.

FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES
OCTROI DE CONTRAT

2017-05-112

Considérant la demande de soumissions pour les travaux de fauchage des abords de routes et chaussées pour l'année 2017;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « André Paris Inc.» pour la réalisation des travaux de fauchage des abords de routes pour 2017, et ce, conformément aux devis et cahier de charges, lesquels font partie intégrante du présent contrat, cependant les coûts pour les travaux de détournement (Whip) et débroussailleur télescopique (non inclus aux présents travaux) seront aux frais de chaque municipalité qui en fait la demande. Il est de plus résolu d'autoriser les crédits nécessaires à ces travaux de fauchage.

Coût des travaux du présent contrat :

Partie A : Travaux de 3 coupes de fauchage pour un montant de 54 941,31\$, taxes incluses.
Travaux de détournement facultatif au taux horaire de 38\$/heure.

Partie B : Travaux de 3 coupes de fauchage pour un montant de 9 381,96\$, taxes incluses.
Travaux de détournement facultatif au taux horaire de 38\$/heure.
Travaux de débroussailleur télescopique au taux horaire de 119\$/heure.
Et ce, conditionnellement à l'acceptation par la ville de Saint-Rémi par résolution.

Partie C : Travaux de fauchage de la piste cyclable Le Sentier du paysan au taux horaire de 85\$/heure.
Travaux de fauchage de la piste cyclable Saint-Rémi au taux horaire de 85\$/heure.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO ADM-161-2017
ENTENTE COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINT-RÉMI

2017-05-113

Avis de motion est par la présente donné par M. Clément Lemieux qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente à l'effet d'autoriser la conclusion avec la ville de Saint-Rémi d'une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi.

RAPPORT PROJET TRAVAIL DE MILIEU
1^{er} janvier au 31 mars 2017

2017-05-114

Il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville accepte le rapport déposé relativement au «Travail de milieu» pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 et d'autoriser le 1^{er} versement de la subvention soit un montant de 10 000\$ à la Maison des Jeunes l'Adomissile Inc..

AUTORISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT
CLIMATISATION ET VENTILATION

2017-05-115

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les travaux de remplacement de l'unité monobloc du système de ventilation et d'octroyer le contrat desdits travaux à l'entreprise Service RG (1998) pour un montant de 16 326,45\$ taxes incluses.

TRAVAUX – PISTE CYCLABLE SENTIER DU PAYSAN
STRUCTURES 2 PONCEAUX

2017-05-116

Considérant le rapport daté du 28 avril 2017 du coordonnateur suite à l'inspection de structures problématiques sur la piste cyclable le «Sentier du paysan» dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux recommandés par le coordonnateur sur les deux structures se situant entre la montée Cockerline et le rang Saint-André, de part et d'autre de l'autoroute 15, à savoir :

1^{ère} structure : de changer le ponceau qui enjambe le cours d'eau Grande Décharge, refaire l'empierrement en biseau selon les normes en vigueur et d'y refaire le pavage;

2^e structure : de procéder à l'enlèvement de la 2^e structure et de remblayer le passage considérant que cette structure n'est plus d'aucune utilité.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION «BON PIED, BON OEIL»
PROMOTION À L'ÉCHELLE NATIONALE

Appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry

2017-05-117

Considérant que la MRC de Beauharnois-Salaberry demande un appui relativement à la tenue d'une campagne de sensibilisation régionale nommée «Bon pied, Bon oeil »;

Considérant que l'objectif de cette campagne est de sensibiliser davantage les citoyens à l'importance d'agir et de se comporter de façon sécuritaire aux intersections et aux passages piétonniers, en plus d'éveiller la conscience collective à cette problématique sociale et de sécurité;

Considérant que le bilan routier du Québec pour 2016 démontre une hausse préoccupante des décès chez les piétons, d'entre eux 63 sont décédés l'an dernier comparativement à 45 en 2015;

Considérant que la sécurité des piétons est un enjeu prioritaire et que la protection des usagers de la route les plus vulnérables doit être collectivement prise en charge;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'appuyer la demande de la MRC de Beauharnois-Salaberry au ministère de la Sécurité publique de tenir une campagne de sensibilisation nationale de type «Bon pied, Bon oeil » ayant pour objectif la promotion du respect des règles du Code de la sécurité routière et de l'importance du partage sécuritaire de la route entre ses différents usagers.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
Tenue le 10 mai 2017

2017-05-118

Il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 10^e jour de mai 2017 à 21h10.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière